



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
LIMITÉE

DP/1996/L.10
27 mars 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Deuxième session ordinaire de 1996
25-29 mars 1996, New York

PROJET DE DÉCISION PROPOSÉ PAR L'ALLEMAGNE, LE CANADA
ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

96/xx. Coordination interinstitutions en matière de politiques et de programmes sanitaires

Le Conseil d'administration

1. Prend acte de la note d'information concernant la participation éventuelle du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population au Comité mixte UNICEF/OMS des directives sanitaires (DP/FPA/1996/5);

2. Réaffirme qu'il importe d'établir une collaboration étroite à tous les niveaux entre le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation mondiale de la santé et le Fonds des Nations Unies pour la population en ce qui concerne les questions d'intérêt mutuel et les activités connexes, notamment les questions relatives au suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement;

3. Encourage le Directeur exécutif à explorer les moyens de renforcer la coordination interinstitutions en matière de politiques et de programmes sanitaires, en particulier avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la santé, afin d'élaborer des politiques et des programmes sanitaires coordonnés dans le cadre du suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement.
